» avec le budget de l'Etat, en suivant les règles et en » supportant toutes les charges imposées aux caisses » libres visées ci-dessus.»

Chambre des Députés

Séance du jeudi 16 mars 1893

Présidence de M. Casimir-Périer, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Dès deux heures, les députés arrivent en grand nombre, attirés par l'incident que doit soulever M. Ribot.

Le président ouvre la séance. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de mardi.

L'INCIDENT DEROULÈDE

M. Deroulède. — Je lis dans l'*Officiel* que dans la dernière séance, M. Tirard s'est dirigé sur M. Deroulède, en l'interpellant vivement. Je n'aurais rien dit si la presse n'avait commenté cet incident.

La gauche interrompt chaque phrase de l'orateur, avec l'intention évidente de l'empêcher de parler.

M. Deroulède. — Si dans ce mouvement de M. Tirard, il y avait eu une menace, je n'aurais pu rendre à M. Tirard l'hommage que je lui ai rendu.

M. RIBOT ET LE „ GAULOIS "

M. Ribot, président du Conseil (Mouvement d'attention).— Je n'ai pas l'habitude de répondre aux journaux (Rumeurs à gauche), surtout lorsqu'ils attaquent ma personne. Mais ce matin, un journal a publié un article reproduit par plusieurs organes qui constituent une manœuvre.

Il y est dit que Mme Cottu aurait dans son salon, révélé le nom du fameux X..., indiqué par M. Andrieux. (Violentes interruptions sur divers bancs).

M. Decoudray, désignant la droite. — Ils sont honteux de leurs journaux.

M. Le Provost de Launay. — Je vous renvoie l'expression pour les vôtres. (Violentes rumeurs).

M. Ribot. — Ce journal ajoute que j'aurais envoyé mon chef de cabinet à Me Du Buit, en disant qu'il fallait à tout prix empêcher la divulgation de ce nom, en promettant à Mme Cottu qu'on lui tiendrait compte de son silence. (Rumeurs).

On a conclu que je connaissais Golliard, alors que j'ai seulement connu son nom par la Cour d'assises. (Rires ironiques à droite). J'ai appris que le bruit courait que le fameux X... était l'ambassadeur d'une puissance amie (rumeurs); j'ai fait ce que le ministre des affaires étrangères avait à faire. (Applaudissements à gauche.) C'était une calomnie abominable et on ajoutait que ce nom serait prononcé à l'audience.

Je me suis adressé à Me Du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats et j'ai fait appel au patriotisme du barreau.

Me Du Buit parle de cette affaire à Me Martini, lequel lui déclara que jamais il n'avait eu l'intention de prononcer le nom du personnage en question, complètement étranger à cette affaire. (Violentes rumeurs). Je ne voulais pas mêler à ces calomnies et à ces hontes un ambassadeur étranger.

Cette communication qui devait rester secrète, est livrée ce matin aux journaux qui la dénaturent. On insinue que je me suis abaissé jusqu'à demander à Mme Cottu de ne pas relever le nom d'un personnage politique. C'est une infamie ! (Applaudissements à gauche.)

Je n'ajouterai qu'un mot ; j'appartiens depuis longtemps au barreau, et de pareils procédés m'étonnent.(Rumeurs).

M. Ribot. — Une indiscrétion a été commise, j'estime que le conseil de l'ordre saura faire son devoir et sauvegarder sa dignité. (Applaudissements à gauche.Violente et longue agitation sur tous les bancs).

UNE QUESTION DE M. BARRÈS

L'orateur déploie un numéro du *Figaro*. Toute la gauche s'agite bruyamment.

M. Barrès. — M. le ministre a appelé l'attention de l'assemblée sur le *Gaulois*. (Vives interruptions à gauche). L'article du *Gaulois* est d'une grande importance.

La gauche répète ironiquement chaque mot de l'orateur.

M. Barrès. — La même importance doit être attribuée aux articles publiés par le *Figaro* et la *Libre Parole*.

L'orateur donne lecture de ces articles que nous avons publiés ; cette lecture est constamment interrompue par la gauche.

M. Barrès. — Le *Figaro* met en cause M. Loubet; il dit que ce dernier aurait donné mission à M. Soinoury de découvrir quelques membres de la droite compromis dans le Panama.

Je demande quelle suite judiciaire le gouvernement entend donner à cet article et à ceux du *Gaulois* et de la *Libre Parole*.

La gauche a intérêt à voir le gouvernement sedéfendre contre les journaux.

M. Ribot indique qu'il n'a pas l'intention de répondre.

M. le Président. — M. Barrès demande à interpeller sur les suites judiciaires que le gouvernement compte donner à ces articles. (Clameurs à gauche.)

M. Ribot. — Je demande le renvoi à un mois.

Le renvoi à un mois est ordonné par toute la majorité, au milieu du plus grand tumulte et des rires de la droite.

LA RÉFORME DES BOISSONS

M. Salis dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, résolue à maintenir la réforme des boissons dans le budget de 1893; comptant sur le gouvernement pour la défense devant le Sénat, passe à l'ordre du jour. »

M. Ribot et M. Tirard demandent l'ordre du jour pur et simple qui est voté par 282 voix contre 245.

QUESTIONS DIVERSES

La Chambre adopte un projet de loi, modifiant le code de justice ; elle adopte également, après déclaration d'urgence, les propositions de loi de M. Thellier de Poncheville sur les sociétés civiles et de M. Georges Graux pour la modification des articles 21 et 27 de la loi du 26 juillet 1867 sur les sociétés.

INTERPELLATION DE M. CHICHÉ

M. Chiché. — L'opinion publique réclame depuis longtemps la réforme des boissons, mais cette réforme n'a pu aboutir encore faute d'une majorité pour voter les taxes de remplacement. Nous avons aujourd'hui cette majorité qui a voté et incorporé la réforme des boissons dans le budget.

Mais, le Sénat veut disjoindre du budget cette réforme, malgré le vote de la Chambre et les protestations de ses délégués.

Le gouvernement s'est incliné devant la commission des finances du Sénat.

M. Chiché. — Que le gouvernement demande un nouveau douzième provisoire, la Chambre le votera et le Sénat n'aura plus de prétexte pour disjoindre du budget la réforme des boissons impatiemment réclamée par le pays.

M. Tirard, ministre des finances. — J'ai accepté cette interpellation pour répondre de mes actes et de mes paroles en laissant de côté toute question de prorogation constitutionnelle. J'ai insisté auprès de la commission des finances du Sénat pour qu'elle ne prononçat pas la disjonction; mais cette disjonction a été décidé à l'unanimité et je n'avais aucun droit de protester contre cette résolution.

Fallait-il fomenter un conflit entre les deux assemblées ?

M. Jamais. — Le gouvernement n'a pas fait son devoir. Si la réforme des boissons n'est pas incorporée au budget de 1893, il aura encore moins de chance de figurer dans celui de 1894.

M. Salis, rapporteur. — L'interpellation ne s'adresse qu'au Sénat et non pas au gouvernement.

M. le Président. — Les interpellations ne peuvent s'adresser qu'aux ministres.

M. Salis. — La manifestation qui sortira de cette interpellation, montrera au Sénat la ferme volonté qu'a la Chambre de maintenir la réforme qu'elle a votée. L'administration des contributions indirectes s'efforce de faire échouer cette loi, tandis que M. le ministre des finances la soutenait. Cette loi ne doit pas tomber sous l'influence de quelques agents de l'administration. (Applaudissements à gauche.)

L'ordre du jour de MM. Salis et Jamais

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Jamais et Salis un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à maintenir la réforme des boissons dans le budget de 1893, et comptant sur le gouvernement pour soutenir cette réforme devant le Sénat, passe à l'ordre du jour. »

M. Tirard, ministre des finances. — Je ne puis accepter cet ordre du jour qui passe au-dessus des ministres pour atteindre le Sénat. (Tumulte).

M. Tirard. — Je veux me présenter devant le Sénat avec une complète indépendance (Nouveau tumulte). Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Jamais. — Il n'y a, dans notre ordre du jour, rien contre la personne de M. le ministre des finances. Nous lui demandons au contraire de se faire le chef de ceux qui soutiennent le projet de loi. (Appl.)

M. Tirard. — Le rôle ne me convient pas (Tumulte).

M. Jamais. — Je veux affirmer simplement les droits de la Chambre en matière d'impôt: la majorité ne peut abdiquer sur ce point. (Appl. à gauche).

INTERVENTION DE M. RIBOT

M. Ribot.— S'il n'y a pas d'hostilité contre le ministre, qu'y a-t-il? Le Sénat va discuter cette loi dans deux jours. La Chambre ne peut dire d'avance qu'elle n'acceptera pas sa décision. (Protestations à gauche).

Chacune des Chambres a ses prérogatives qu'il faut respecter, une seule solution tranche la question c'est l'ordre du jour pur et simple. (Rumeurs).

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Un scrutin public est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement.

Votants, 527; majorité absolue, 264.

Pour, 282; contre, 245.

M. le Président. — L'ordre du jour pur et simple est adopté. (Applaudissements sur divers bancs. — Longue agitation.)

Le cabinet n'a été sauvé que par l'appoint des voix des députés de droite, représentant des départements hostiles à la suppression du privilège des bouilleurs de crû.

LA LOI SUR LES INSTITUTEURS

M. Charles Dupuy, ministre de l'instruction publique. — Les critiques formulées par M. Ricard (Côte d'Or) sur la situation des instituteurs sont excessives; les chiffres qu'il a donnés à propos de la difficulté de leur recrutement sont inexacts.

C'est à tort que M. Ricard a dit que les instituteurs français sont traités en parias. Leur situation est supérieure à celle de tous les instituteurs étrangers, la République a fait pour eux de grands sacrifices, elle a répandu 30 millions dans la massedes instituteurs français. (Appl. à gauche).

J'espère que la Chambre votera le projet en discussion et les dépenses qui en sont la conséquence.

M. Lavy. — Le personnel de l'enseignement primaire n'a pas été très satisfait de la loi du 19 juillet 1889. Il n'est pas permis aux instituteurs de se réunir en congrès pour défendre leurs intérêts ; leur avancement n'est pas régulier, leurs traitements sont malproportionnés.

L'orateur entre dans de très minutieux détails sur la situation des instituteurs, tant à Paris qu'en province. Son discours terminé, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à samedi.

La Chambre repousse une proposition de deux séances par jour et maintient son ordre du jour par 222 voix contre 207 sur 429 votants.

La fixation d'une interpellation de M. Etienne sur les conventions postales et maritimes est est renvoyée à samedi. La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

Séance du jeudi 16 mars 1893

Présidence de M. Jules Ferry, président

Eloge funèbre

M. Jules Ferry annonce à ses collègues la mort de M. Jametel, sénateur de la Somme, et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

L'assistance médicale gratuite

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur l'assistance médicale gratuite.

Le projet est adopté en première délibération.

Le Sénat adopte, sans discussion, le projet de loi modifiant la date des élections pour les chambres syndicales des courtiers en marchandises.

La nationalité française

Le Sénat adopte en deuxième délibération le projet de loi modifiant l'article 9 du Code civil, relativement aux déclarations effectuées en vue d'acquérir ou de décliner la nationalité française, avec l'amendement Thezard,ainsi conçu :

« La déclaration de la qualité de français produira ses effets du jour où elle aura été faite, sauf l'annulation qui pourra résulter du refus d'enregistrement. »

Dépôt de lois

M. Viette dépose plusieurs projets de loi, notamment ceux relatifs à la liberté de la presse et à la liquidation de la Compagnie de Panama.

Les caisses de retraites des ouvriers mineurs

M. Déprez.— *Je demande au Sénat de porter de 3 à 4 0/0* la retenue à opérer sur les salaires des ouvriers en vue des pensions de retraites, retenue qui est à la charge des patrons pour la moitié.

M. Cuvinot.— L'augmentation pèserait trop lourdement sur l'industrie minière. Je repousse l'amendement.

M. Maxime Lecomte. — Le chiffre de 3 0/0 a été reconnu insuffisant pour les mineurs du Pas-de-Calais, du *Nord et du bassin de la Loire. Le chiffre de 4 0/0 ne fait* peser qu'une charge de 0,05 cent. par tonne; le Sénat peut l'accepter.

L'amendement est adopté par 168 voix contre 83.

M. Blavier. — Il faudrait reculer la jouissance de la pension de retraite à 55 ans ; le mineur, au lieu de toucher 300 francs, en recevrait 450 ; ce serait plus avantageux.

M. Cuvinot. — *C'est à l'ouvrier d'apprécier.*

M. Viette.— Je consens à la prise en considération de l'amendement Blavier et à ce qu'il soit renvoyé à la commission.

L'amendement de M. Blavier est renvoyé à la commission.

Les articles 2 à 4 sont adoptés sans débat.

M.Lacombe dépose un contre-projet s'appliquant à tout le titre IV (*dispositions transitoires et réglementaires*). Il en donne lecture.

M. Cuvinot. — Je demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est prononcé.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

La prochaine séance est fixée à samedi à 3 heures.

NOUVELLES DU JOUR

La dissolution

Paris, 16 mars. — On parle sérieusement de la dissolution, non seulement dans le monde politique, mais même dans le monde financier.

Nous avons fait connaître quelles raisons avaient presque brusquement donné à cette éventualité,lointaine, pour beaucoup, jusque-là, l'apparence d'un fait prochain. Ces raisons se fortifient de moment en moment.

Depuis que M. Bourgeois a repris le portefeuille de la justice, nous avons pu constater qu'un certain nombre de radicaux faisaient ouvertement campagne pour la dissolution ou, tout au moins, en parlaient comme d'une chose très probable.

M. Peytral était de ce nombre, et sa situation dans le parti radical donne à son opinion un poids tout particulier.

Il nous revient qu'une motion quelconque serait, avant peu, présentée à la Chambre, dans un sens dissolutionniste. Ce n'est encore là qu'un bruit parlementaire. Et cependant, il n'est pas aussi éventuel qu'on peut le supposer, car nous trouvons ce soir dans un journal officieux, cette constatation que, vu la marche suivie par les affaires politiques, il n'est pas impossible que la dissolution intervienne avec l'agrément même de la Chambre.

Serait-ce le choléra ?

Lorient, 16 mars. — Quelques cas suspects se sont produits depuis huit jours. Il y a eu six décès.

Habitations attaquées en Algérie

Oran, 16 mars. — A Kabaa, plusieurs habitations ont été attaquées par des bandes de 30 à 40 indigènes. *Plusieurs coups de feu ont été tirés : il n'y a eu aucune victime.*

Une quadruple noyade

Zurich, 16 mars. — Hier, à Diétikon, six ouvriers étaient occupés, sur la Limmat, à la pose d'une conduite d'eau, lorsque leur bateau chavira. Quatre se sont noyés.

Le chef du cabinet de M. Ribot, et les accusations du « Gaulois »

Paris, 16 mars. — Un rédacteur de la *Cocarde* a demandé ce matin à M. Crozier, chef du cabinet de M. Ribot,ce qu'il comptait répondre aux accusations précises du *Gaulois. Il en a reçu la déclaration suivante : « J'ai agi comme* agent du ministère des affaires étrangères. Je ne puis rien dire de plus. »

Donc le fait est vrai et il est certain que M. Crozier n'a *agi que sur des ordres précis.*

On s'attendait ce matin dans les milieux parlementaires à ce que M. Crozier, chef du cabinet de M. Ribot, qui a été mêlé à l'incident dont nous parlons d'autre part, soit appelé en témoignage devant la cour d'assises.

Le successeur de M. Soinoury

Paris, 16 mars. — M. Duflos, préfet de l'Oise, serait, dit-on, nommé directeur des services pénitentiaires en remplacement de M. Soinoury.

Il serait remplacé à Beauvais par M. Grimanelli, préfet de la Charente-Inférieure.

Ce serait là le point de départ d'un mouvement préfectoral qui permettrait de placer M. Soinoury, et de déplacer deux ou trois préfets, dont il a été question dans ces derniers temps.

Les dépositions de MM. Bourgeois et Ribot devant la Commission d'enquête

Paris, 16 mars. — Une note officieuse fait connaître que le Conseil des ministres s'est occupé des déclarations que MM. Bourgeois et Ribot feraient à la Commission d'enquête.

Ces ministres, dit la note, communiqueront à la Commission les mesures qui ont été prises pour l'arrestation d'Arton et l'extradition de Cornélius Herz. Ils offriront en outre de donner connaissance à une délégation de la Commission, au ministère et dans les conditions de secret déjà observées pour la communication au Palais, du dossier des deux instructions judiciaires — des instructions données aux agents de la sûreté concernant Arton et de la correspondance diplomatique avec l'Angleterre au sujet de Herz.

Un qui s'en va

Paris, 16 mars. — M. Nicole, le commissaire spécial des courses, qui a joué dans l'affaire Soinoury le rôle que l'on sait, quitte définitivement Paris.

M. Nicole est nommé commissaire spécial de la gare et du port du Havre.

Nouvelles du Dahomey

Marseille, 16 mars. — Le *Liban*, courrier du Dahomey, arrivé ce matin, rapatriant des malades et des blessés et amenant 120 Dahoméens, apporte quelques nouvelles de Kotonou :

« Le général Dodds a dû ajourner son départ, la pacification n'étant pas complète. Chaque jour, nos troupes sont attaquées par des bandes restées fidèles à Béhanzin. Aussi, dès que la saison sèche le permettra, le général Dodds se propose de pousser une pointe sur le nord d'Abomey. »

Conseil de cabinet

Paris, 16 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Ribot.

M. Bourgeois assistait à la délibération.

La séance a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Tirard a fait connaître le sens de la réponse qu'il fera à l'interpellation de M. Chiché, sur la disposition de la réforme des boissons au budget de 1893.

Réception à l'Académie française

Paris, 16 mars. — Ce matin a eu lieu la réception de M. Lavisse à l'Académie française.

Le nouvel académicien, après avoir prononcé quelques paroles sur M. Renan, a fait l'éloge de son prédécesseur, M. l'amiral Jurien de la Gravière. M. Gaston Boissier lui a répondu.

Une belle famille

Vienne, 10 mars. — A Stenico, dans le Tyrol méridional, vit la veuve Colomba Caresini, âgée de 94 ans, qui a eu 11 enfants, 57 petits enfants, 170 arrière-petits enfants, et un arrière-arrière petit-fils, en tout 238 descendants. Sur ce nombre, il y a encore 188 en vie.

L'effectif ordinaire de deux compagnies.

Une explosion à Couzon

Rive-de-Gier, 16 mars. — Ce matin, à quatre heures, une explosion s'est produite à l'habitation particulière de M. Antoine Arbel, maître de forges à Couzon. Une cartouche, probablement de grisoutine, placée sur le seuil de la porte d'entrée, a éclaté avec un bruit épouvantable. Les dégâts, purement matériels, sont importants. De nouvelles affiches, menaçant les ouvriers non syndiqués et les patrons, ont été enlevées par la police.

Une femme coupée en morceaux

Alais, 16 mars.— *On signale de cette ville qu'un crime* vient d'être commis au Vialas.

Un individu aurait coupé sa femme en morceaux.

Un terrible accident

Château-Gontier, 16 mars.— Un épouvantable malheur vient de frapper M. Fouathier, maire de Château-Gontier. Ses deux enfants, faisant une promenade aux environs de la ville, sous la garde d'une bonne, s'approchèrent d'une barrière mal assujettie, qui tomba sur l'un des enfants, une fillette de trois ans. La pauvre petite est morte sur le coup.

Est ce un fou ?

Grenoble, 16 mars. — Un individu ayant l'apparence d'un fou a été arrêté par deux gendarmes, hier, dans l'église Saint-André, au moment où il dévalisait le maître-autel.

Il se nomme Edmond Heurard, né à Grenoble; il fut incorporé, en octobre 1889, au 1er régiment de zouaves et libéré en 1892.

Heurard était porteur d'un revolver d'officier chargé de six cartouches, de fabrication belge.

Au moment de son arrestation, Heurard a clamé contre les institutions nouvelles et le clergé, fait l'apologie de la dynamite et crié qu'on serait bien étonné quand on apprendrait la vérité sur l'explosion du commissariat de la rue des Bons-Enfants.

Son livret d'ouvrier domestique porte des visas indiquant son passage, depuis sa libération du service militaire, à Toulon, Marseille, Paris et Bruxelles, spécialement à Paris à l'époque de l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

La folie de Heurard paraît réelle. Il était porteur de 297 francs et d'un titre 3 0/0 de 47 francs de rente.

La grève des tisserands de Nancy

Nancy, 16 mars. — Bien qu'hier, après le renvoi de Racle, président de leur syndicat, les tisserands de la manufacture Laug aient voté la grève, presque tous les ouvriers sont reutrés ce matin à l'usine.

Racle et ses collègues ont rendu visite au préfet qui leur a conseillé de voir le président du conseil des prud'hommes auquel ils ont exposé qu'ils posséderaient la preuve que la loi sur les syndicats aurait été violée. Le président du conseil des prud'hommes leur a répondu n'avoir pas qualité pour intervenir. Le comité syndical a résolu alors de déposer une plainte au parquet en violation de la loi sur les syndicats.

L'archiduc d'Autriche ne serait pas reçu au Vatican

Londres, 16 mars. — La *Pall Mall Gazette* dit que d'après un télégramme de Rome le Pape a fait savoir à l'empereur François-Joseph que l'archiduc qui représentera la maison d'Autriche aux noces d'argent des souverains d'Italie ne sera pas reçu au Vatican.

Les courses d'Auteuil

Paris, 16 mars. — Prix Girofla : 1er, Cadix; 2e, Arab; 3e, Pronostic. — Prix Incognito : 1er, Bazillac; 2e, Astronome; 3e, Follette. — Prix de Longchamp : 1er, Saïda; 2e, Diablotin; 3e, Hld Bridge. — Prix Chimère : 1er, Niagara; 2e, Fable; 3e, Montpinçon. — Prix Fin-Picart : 1er, Grossmann; 2e, Sans-Peur; 3e, Aïssé. — Prix du Pré Catelan : 1er, Rodomont; 2e, Crocq; 3e, Paroli.

Situation météorologique. — Roubaix, 17 mars.—Hauteur barométrique, 769. Température :
A sept heures du matin 3 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 7 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 6 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La liberté comme chez les Turcs.—La Sublime-Porte vient d'envoyer au Pape l'assurance que pleine liberté sera laissée aux cérémonies et manifestations catholiques lors du pèlerinage et du Congrès eucharistique de Jérusalem...

Dans beaucoup de villes de France, et notamment à Roubaix et à Lille, où les processions sont interdites, les catholiques voudraient bien obtenir des administrations opportunistes ou socialistes la liberté comme chez les Turcs !

M. Thellier de Poncheville à l' « Union catholique de Roubaix ». — Nous rappelons que la huitième conférence organisée par l' « Union catholique de Roubaix, » aura lieu le dimanche 19 mars, à 4 heures précises du soir, salle Dominique, rue de l'Allouette.

Cette conférence sera donnée par M. Thellier de Poncheville, député du Nord.

La Commune de Roubaix. — Le conseil national du Parti ouvrier envoie à la section roubaisienne, à l'occasion du 18 mars, l'adresse suivante :

« Le conseil national du Parti ouvrier salue les frères de Roubaix, réunis pour le 22e anniversaire de la révolution du 18 mars.

» Ce que nous célébrons avec vous cette année, ce n'est pas seulement la commune glorieusement tombée dans le sang de ses héroïques fédérés, c'est encore et surtout la commune ressuscitée à coups de bulletins et triomphante, depuis le 1er mai 1892, à Marseille, Roubaix, Montluçon, Narbonne et dans cinquante autres villes ouvrières.

» Cette première revanche de la troisième défaite du prolétariat français, sera bientôt suivie d'une autre, plus complète et définitive, celle-là.

» Dans quelques mois, d'un bout à l'autre du pays, l'armée du travail marchera à l'assaut de l'état bourgeois, et par la brèche ouverte dans cette suprême Bastille, la Révolution sociale ne sera pas longue à passer toute entière.

» Courage, et en avant !

» Les événements travaillent pour nous. Ils se nommaient Fourmies hier; ils se nomment Panama aujourd'hui.

» La classe capitaliste ne remontera pas le courant de sang et de boue qui l'emporte.

» Avant la fin du siècle,le drapeau rouge du socialisme international flottera sur les ruines du vieux monde, abritant sous ses plis une humanité enfin libre.

» Vivent les travailleurs de Roubaix!
» Vive le parti ouvrier !
» Vive l'internationale!

» *Pour le Comité national,*
» *Le secrétaire pour l'intérieur.*
» Jules Guesde. »

A la veille des scrutins de mai, nous disions aux Electeurs qu'on leur demandait de constituer, à Roubaix, la *Commune légale*. Le Comité national du Parti ouvrier donne, on le voit une fois de plus, la même signification à nos élections municipales...

Avis d'adjudications. — Diverses adjudications auront lieu à la Mairie pendant le mois d'avril prochain.

Le 4, à 11 heures du matin, pour la construction d'un aqueduc, rue des Fossés. Le devis se monte à 3,500 fr. et le cautionnement à verser de 115 fr. Le même jour, à 11 heures, pour la mise en état de viabilité de la rue de Flandre. Devis 15,000 fr. Cautionnement à verser 500 fr.

Le mardi 25, à 11 heures du matin, pour la mise en état de viabilité de la rue d'Alger. Devis 57,000 fr. et cautionnement à verser 1,900 fr.

Le mardi 11 avril, à 11 heures du matin, pour la mise en état de viabilité de la rue d'Isly. Devis 16,500 fr. et cautionnement à verser 550 fr.

L'agression nocturne de la rue des Longues-Haies. — Notre bonne foi a été surprise dans le récit de cette agression; c'est à tort, d'après de nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire, qu'on y a mêlé les noms de MM. Jules et Camille Masse qui n'y sont pour rien.

Coup de révolver, rue de la Chapelle-Carrette. — Les habitants de la rue de la Chapelle-Carrette, étaient mis en émoi, mercredi soir, vers 11 heures, par le bruit d'une détonation.

Renseignements pris, voici ce qui se serait passé :

Il y a quelque temps, une jeune fille dont les parents habitent la rue avait quitté sa famille pour suivre un jeune homme, avec lequel elle ne tarda pas à se brouiller. Repentante elle retourna chez ses parents. Mais le jouvenceau avait résolu de se venger.

Or, mercredi soir, il se rendit, armé d'un revolver rue de la Chapelle-Carrette. Croyant avoir aperçu la jeune fille à la fenêtre de sa chambre, il visa dans cette direction, tira et prit la fuite.

Jeudi matin, sachant que la jeune fille n'avait pas été atteinte, il aurait déclaré qu'il recommencerait, cette fois avec succès et qu'il se donnerait ensuite la mort.

En présence de telles menaces, la jeune fille serait allée prévenir M. Daudé, commissaire de police. Le magistrat aurait ouvert aussitôt une enquête et fait rechercher le jeune homme.

La scène de désordre de l'estaminet Vlaminck, rue du Fort. — Nous avons raconté, dans tous ses détails, la scène de désordre et de violences qui s'est produite, dans la soirée de lundi, à l'estaminet Vlaminck, rue du Fort.

Parmi les six individus inculpés, trois furent arrêtés mardi après-midi, les autres furent écroués mercredi matin.

Interrogés par M. Chapé, tous reconnurent les faits qui leur étaient reprochés.

Conduits à la Lille, jeudi matin, ils furent entendus par le juge d'instruction; à la suite de cet interrogatoire, ils furent mis en liberté provisoire vers midi. Les inculpés ont déclaré qu'ils rembourseraient les boissons absorbées et les dégâts causés dans la maison.

Néanmoins, ils comparaitront en police correctionnelle.

Une descente de parquet. — Jeudi après-midi par le train de deux heures huit, arrivait en gare de Roubaix M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier M. Duparcq; suivait un prisonnier, Albert Devos, âgé de 28 ans, excorté de deux gendarmes.

Le parquet s'est rendu rue d'Alger, à l'estaminet du « Fort d'Alger » tenu par M. Van Islande, où demeure depuis quinze jours Mme veuve Frelier, récemment victime d'un vol important au hameau du Touquet (territoire de Wattrelos) : c'est là qu'elle *habitait précédemment.*

L'inculpé a été confronté avec Mme Frelier, mais il nie être l'auteur du vol.

Le parquet s'est ensuite rendu rue du Tilleul, chez M. Wion, cabaretier, où s'est passée la scène dont nous avons parlé il y a quelques jours sous ce titre : « Une femme jetée par la fenêtre par son mari ». Le *parquet, après avoir interrogé plusieurs personnes,* est retourné à Lille par le train de 6 heures 13.

Un accident rue Watt. — Un ouvrier tisserand, M. Henri Deroo, âgé de quarante-deux ans, demeurant rue Watt, se rendait chez lui, mercredi matin, pour le déjeuner, lorsqu'il fit une chute sur la bordure du trottoir.

Il reçut les soins de M. le docteur Lepers, qui constata que M. Deroo avait une contusion très grave au genou droit. Le praticien fit ensuite admettre le blessé à l'hôpital.

Une chute rue Claude-Lorrain. — Un accident s'est produit jeudi après-midi vers trois heures. Un vieillard, septuagénaire, Augustin Boucknot, suivait le trottoir de la rue Claude-Lorrain, vis-à-vis d'un terrain vague, il fut pris d'un éblouissement et tomba dans un bas fonds d'une hauteur de deux mètres environ; un passant, témoin de l'accident, se porta au secours du vieillard, et parvint, non sans peine, à le conduire dans une maison voisine où il reçut des soins empressés.

Dans sa chute, il s'est contusionné sérieusement aux reins et à la jambe; en raison de son extrême faiblesse, on fut obligé de le reconduire en voiture à son domicile, rue de l'Epeule, maison Bourlet.

Un vol de vêtements. — Mercredi soir, vers cinq heures, une journalière, Elise B..., âgée de 22 ans, se présentait à l'estaminet « Saint-Jean », rue du Moulin, dans le but de louer une chambre. Les pourparlers ayant abouti, la journalière s'installa.

Peu de temps après, elle se rendit à son ancien domicile, rue Sainte-Thérèse, où habite son ami et lui enleva ses vêtements, d'une valeur de 70 francs. L'ami, pas content, se rendit dare dare au poste du troisième arrondissement. La demoiselle a été arrêtée et écrouée au dépôt.

Coups et blessures. — Un apprenti carrossier, Auguste C..., travaillant chez M. Vandekerkove, rue Daubenton, a été l'objet jeudi matin, de mauvais traitements de la part d'Alphonse E..., travaillant au même établissement et demeurant rue Turgot.

Le jeune homme, à la suite [illegible] coup que lui a porté son agresseur,est tombé la face dans un tas de ferrailles; il est retourné chez lui, la figure couverte de sang.

Le père de la victime a porté plainte.

Un facteur blessé rue de l'Ommelet. — Mercredi soir, vers neuf heures et demie, un facteur des postes, se rendait à son domicile, rue de l'Ommelet, quand, en montant le trottoir, il glissa. Dans sa chute, il se fractura le pied droit.

Tribunal de simple police. — L'audience de jeudi a été présidée par M. Claustre, juge de paix: M. Chapé,commissaire de police du 4e arrondissement occupait le siège du ministère public.

A la date du 19 février dernier, Mme L... et sa fille se présentaient chez Mme X.., pour recevoir une facture d'une trentaine de francs. Après divers pourparlers, une discussion s'engagea au cours de laquelle Mme X... reçut des coups de la part de ses visiteuses. Les prévenues sont condamnées chacune à trois jours de travail.

Vient ensuite l'affaire de Mme M... contre Mme D..., qui se reprochent mutuellement une série d'injures. Cette affaire, qui est très embrouillée, met l'auditoire en hilarité ; le président renvoie les plaignantes dos à dos.

Comme aux séances précédentes un grand nombre d'ivrognes récoltent 5 fr. d'amende.

Quelques jeunes gens se voient appliquer 1 fr. d'amende pour avoir traversé la pelouse du jardin de Barbieux.

Aucun incident.

Fête Saint-Joseph. — Voici comment sera célébrée cette fête, à la Chapelle des Carmélites, le lundi 20 mars :

La 1re messe, à 5 heures et demie; la 2e messe, à 6 heures et demie; à 8 heures, messe solennelle. Le soir, à 6 heures, Salut solennel, Bénédiction et Inauguration de l'Enfant-Jésus miraculeux de Prague. Sermon par M. le chanoine Chabé.

DRAPERIES, HAUTES NOUVEAUTÉS
POUR VÊTEMENTS SUR MESURE
A LA GRANDE MAISON
SUCCURSALE DE LILLE, 15, RUE FAIDHERBE
34073

Croix. — *Un cadavre flottant sur l'eau.* — Jeudi, vers 7 heures du matin, le cantonnier auxiliaire Manger aperçut un cadavre flottant sur l'eau, à 15 mètres du Pont du Canal de Croix.

Il alla prévenir immédiatement M. Seguin, commissaire de police.

Le noyé est un garçon âgé de 26 à 30 ans, cheveux chatains clairs, petite moustache et sourcils roux, il était vêtu d'un tricot dit marin, blanc et rayures bleues, pantalon et veston marron avec petits carreaux noirs, gilet noir, chemise à carreaux rayures blanches et rouges : il avait un caleçon de soldat d'artillerie avec matricule 11 B 1319 et chaussettes marron.

On a trouvé dans ses poches un porte-monnaie noir avec charnière en cuivre, contenant 4 fr. et une pièce de 10 centimes dans la poche du gilet.

Le Mercredi des Cendres au matin on avait trouvé sur la berge une paire de chaussures que l'on croit avoir appartenu au noyé. Etant pris de boisson, il serait tombé à l'eau, le Mardi Gras, après avoir ôté ses bottines, pensant qu'il allait se coucher.

Le cadavre a été déposé à la Morgue de Croix.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Avis militaire. — Les ajournés des classes 1890 et 1891 quel que soit leur canton passeront le conseil de révision le vendredi 7 avril.

Départ pour l'Institut Pasteur. — Le jeune Lucien Dumortier, qui a été mordu mardi dernier par un chien atteint de la rage est parti jeudi à Paris, accompagné de son père, pour se faire soigner à l'Institut Pasteur.

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES
ET MICROSCOPIQUES
Analyses industrielles, agricoles et médicales. Recherche des falsifications et altérations des substances alimentaires.
A. Ruffin, chimiste, 135, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing. (Consultations tous les jours, de 1 h. à 3 h.

TOURCOING

L'emprunt de 903,000 francs. — Il s'est présenté 1,073 souscripteurs qui ont demandé 13,135 obligations. Il y a eu 861 unités. L'emprunt a donc été couvert sept fois et demie environ.

Le conseil de révision. — Le conseil de révision aura lieu à Tourcoing le samedi 15 avril à 8 h. 1/2 pour le canton Nord et samedi suivant 22 avril à la même heure pour le canton Sud. Le nombre d'hommes est à peu près égal pour les deux cantons, 909 et 905.

Une conférence par M. Eugène Rostand. — Nous apprenons avec plaisir que M. Eugène Rostand le distingué président de la Caisse d'épargne et de Prévoyance des Bouches-du-Rhône donnera ici, lundi prochain, 21 courant, à 8 heures et demie du soir, dans la salle de Géographie, place Leverrier, une conférence sur : « Le libre emploi des fonds des Caisses d'épargne et les œuvres sociales. »

Avis militaire important. — 1° Les hommes des classes 1883 et 1886 sont invités à retirer leurs livrets à la gendarmerie, contre le reçu qui leur a été délivré lors du retrait de cette pièce.

2° Il est également donné avis aux hommes classés dans les services auxiliaires des classe 1872, 1877 et 1890, ainsi qu'aux hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1872, qu'ils devront se présenter à la revue d'appel qui aura lieu le samedi 22 avril prochain, à 8 heures 3/4, place de l'Hôtel-de-Ville. Se renseigner à la gendarmerie, bureau militaire.

Adjudications de fournitures administratives. — Jeudi, à 3 heures, il a été procédé, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire, aux adjudications suivantes :

1. *Fournitures des uniformes du corps des Sapeurs-Pompiers, jusqu'à la fin de 1897, inclus.* — Evaluation totale, 3216 fr. Il a été déposé quatre soumissions : M. Lebargy, de Roubaix, a offert un rabais de 15,75 0/0 ; MM. Harrissard et Cie, de Roubaix-Paris, 16 0/0 et M. Boutry-Van Isselsteyn, de Lille 25,75 0/0; la Société Générale des fournitures Militaires,à Paris, a été déclarée adjudicataire au rabais de 26,75 0/0.

2° *Ameublement de l'hôtel-caserne des sapeurs-pompiers* — 1er lot : Lits et sommiers en fer pliant. Evaluation : 1,018 fr. — MM. Hebert, de Lannoy, rabais 10 0/0. Burnis-Demay, de Tourcoing, 21 0/0; Eugène Huyghe, de Paris, 27 0/0, adjudicataire.

2e lot : laine vauriche lavée, dégraissée et ouverte; zostère. Evaluation : 1,197 fr. — M. Jules Dassonville,de Tourcoing, adjudicataire au rabais de 12 0/0 pour la laine et de 40 0/0 pour le zostère.

3e lot : Toile, draps, couvertures. Evaluation : 1,045 fr. — MM. Odoux Agache, rabais 23 0/0; Lehembre frères, adjudicataire au rabais de 24 0/0.

4e lot. — Armoires, tables, bancs, chaises. — Evaluation : 1,353 fr. — MM. Félix Honoré, de Tourcoing, rabais 6.25 0/0; Guermonprez, id. 7 0/0; Léopold Quatreenens de Tourcoing, adjudicataire au rabais de 12 0/0.

Une épave de la bataille de Tourcoing. — On a déjà trouvé bien des objets, balles, obus, armes, ossements, etc., en faisant des terrassements, dans le quartier de la Fin-de-la-Guerre, où s'est décidé le 18 mai 1794, le succès de la bataille de Tourcoing. Mercredi après-midi M. Davelosse, marchand de légumes a encore mis au jour en creusant les fondations d'une maison, un sabre de l'époque, à poignée en bronze en bon état de conservation; la pointe seule manque. M. Davelosse a l'intention d'en faire don au musée.

Lutte entre douaniers et fraudeurs. — La capture dont nous avons dit quelques mots dans notre précédent numéro a produit une vive émotion dans tout le quartier du Pont-de-Neuville; de nombreux coups de révolver ont été tirés de part et d'autre, et des balles sont même allées casser des carreaux aux fenêtres de M. Vienne, boulanger.

On se rappelle qu'il y a quelques années, un préposé avait été blessé à l'aine par un fraudeur, et qu'après de longs mois de souffrances, il avait fini par succomber. Plus récemment, un autre douanier recevait encore une grave blessure en voulant arrêter une voiture, et il n'est pas encore entièrement remis. On comprend donc qu'un poste où se renouvellent si souvent de telles alertes, soit toujours sur ses gardes.

La 1re attaque. — Mercredi vers 7 h. 1/2 du soir, on voyait arriver une voiture attelée de deux vigoureux chevaux, lancés à toute vitesse. Lorsqu'il fut à peu près en face du poste, le conducteur fit semblant d'arrêter, comme pour descendre au cabaret en face. Les préposés s'avançaient en faisant le geste de ne pas pousser plus loin. Mais le conducteur cingla ses chevaux qui prirent aussitôt le galop : Ce que voyant, les douaniers traînèrent la grande auge en bois qu'on voit à la porte de toutes les auberges, et la renversèrent sur la chaussée. Les chevaux bondirent au-dessus, et les roues réduisirent l'auge en miettes. Les fraudeurs ont pu se croire un moment sauves, et continuaient leur route suivis de près par le sous-brigadier Perrin, et les préposés Dewambrechies et Harduin qui tirèrent alors quelques coups de révolver.

2e attaque. — Une embuscade avait été dressée près du cabaret « Au Bout du Monde » par M. le lieutenant Lemaire, du sous-brigadier Henri Noé, et du préposé Longuetean. Tous trois se mirent en mesure de barrer le chemin ; mais les deux hommes placés à la droite et à la gauche du conducteur et qui étaient armés d'énormes gourdins, longs de 1 m. 60, cherchaient à assommer tous ceux qui voulaient approcher, plusieurs coups de feu

---

FEUILLETON DU 18 MARS 1893. — N° 48

LES CHEVALIERS DU SAPHIR

par Paul SAUNIÈRE

XXV

DE QUELLE FAÇON M. DE CAMAÏEUX PARA LA BOTTE QU'ON VOULAIT LUI PORTER

Jenny s'inclina sans répondre, avec un geste d'assentiment.

Le comte de Camaïeux porta alors la main sur le paquet qu'on venait d'apporter.

Un silence glacial régna aussitôt dans le salon. On entendait distinctement battre le cœur des dix ou douze personnes qui se trouvaient là.

— Nous allons maintenant passer aux preuves que Mme Moore a exigées de moi, reprit le comte. Voici un paquet qui n'a pas été ouvert depuis vingt et un ans et huit mois, soit depuis le 21 novembre 1843, et que je vais éventrer sous vos yeux.

A ces mots, le comte tira de sa poche un couteau canif microscopique coupa les ficelles, enleva la première enveloppe bleue, et mit à jour une seconde feuille de papier blanc, également scellée de ses armes, sur laquelle on lisait ces mots, tracés en gros caractères :

« Trouvé le 20 novembre 1843, à dix heures et demie du soir, pour servir à qui le droit. »

M. de Camaïeux arracha cette seconde enveloppe et l'on distingua plusieurs objets de lingerie, dont quelques-uns étaient souillés de sang.

— Ceci, dit-il lentement, tandis que chacun frémissait d'épouvante, ceci est le linge que portait Stéphen Moore,le soir où Anna Dowes a été assassinée. Elle serrait l'enfant dans ses bras avec l'énergie du désespoir, sans s'apercevoir qu'elle imprégnait de son sang les vêtements de la pauvre petite créature. Vous frémissez d'épouvante, et cependant c'est pour mieux affirmer ce que j'avance que Dieu a permis ces irréfutables souillures.

Jenny s'était levée. D'une main fiévreuse elle remuait ces preuves inattendues; à mesure qu'elle les examinait elle devenait pâle et chancelait.

— Oui, murmura-t-elle, en se laissant tomber sur son fauteuil avec accablement, c'est bien cela ! Ce linge est bien celui que j'ai brodé de mes mains, celui de mon fils..,

— Qu'attendez-vous donc pour lui ouvrir vos bras? demanda le comte avec un sourire cruel.

— Eh ! le sais-je ! s'écria Jenny avec véhémence. Je voudrais me rendre à l'évidence, mais je ne le peux pas !

— C'est que vous n'avez pas tout vu, madame, poursuivit M. de Camaïeux.

Vous vous souvenez pourtant qu'Anna Dowes tenait à la main un crayon : vous me disiez tout à l'heure qu'elle avait pu tracer quelques mots ; moi, je vous affirme qu'elle l'a fait.

Alors tirant subitement du paquet un petit portefeuille, il l'ouvrit et montra un morceau de papier déchiré, sale, informe, souillé de sang, sur lequel on distinguait vaguement quelques mots écrits au crayon.

— Le reconnaissez-vous encore, madame, ce sang d'Anna Dowes, qui est le vôtre? demanda le comte d'une voix tonnante. Reconnaissez-vous aussi son écriture? Tenez, prenez, lisez, vous verrez enfin si j'en impose.

Et, d'une main brutale, il mit sous les yeux de Jenny le papier qu'il venait de produire. Il était agité, fiévreux, sa voix tremblait. Son visage avait une expression féroce de vengeance satisfaite ; il faisait peur à voir.

Jenny s'empara avidement du papier qu'il lui tendait, et d'un accent déchirant, les yeux baignés de larmes, elle déchiffra ces quelques mots :

« Qui que vous soyez, ayez pitié de cet enfant. Si je survis à mes blessures, je vous le réclamerai. Il se nomme Sté... »

— Je vous disais bien qu'elle avait écrit, reprit-il sur le même ton brutal et courroucé. Refusez-vous encore de me croire ? Est-ce parce que les forces lui ont manqué pour achever de tracer le nom, de votre fils que vous douterez encore. Je l'avais bien deviné ce nom, moi que cela n'intéressait en rien. Parlez, madame, mais parlez donc! Vos amis sont là qui nous voient, qui nous entendent, qui nous jugent.

Sous ces paroles acerbes, presque menaçantes, Madame Moore se redressa hautaine, méprisante.

— A quel titre, monsieur, vous arrogez-vous le droit de commander à mes sentiments? demanda-t-elle fièvreusement. Ai je contesté la validité des preuves que vous m'apportez ? Sans doute ce linge est bien celui de mon fils, cette écriture est bien celle d'anna Dowes, mais où est l'enfant? Qui me dit que ces preuves s'appliquent à l'ouvrier Antoine ou à tout autre?

— Moi, madame. Ne vous ai-je pas dit l'autre jour que mon hôtel faisait le coin du boulevard, que c'était chez moi que l'enfant avait été déposé.

— Pourquoi ne l'avoir pas gardé, élevé près de vous ? Ce n'est pas la misère qui vous a forcé à vous séparer de lui.

— Je le reconnais, répondit M. de Camaïeux d'un ton plus doux, je m'en suis accusé déjà devant vous. Mais ne croyez pas que ce soit l'indifférence ou l'égoïsme qui m'aient guidé. J'étais jeune alors, étourdi, insouciant. Je ne me sentais pas de force à supporter le poids de cette précoce paternité.....

— Alors, pourquoi ne lui avoir pas laissé les habits qu'il portait? Il a donc fallu que vous en achetiez d'autres !

— Sans doute, madame, dit le comte. En agissant ainsi, je me réservais de reprendre un jour l'enfant que j'abandonnais, et je gardais par devers moi la preuve que le hasard m'avait fournie.

— C'est un triste calcul, monsieur, car sans vous, j'aurais depuis plus de vingt ans retrouvé mon fils.

Nul ne le regrette plus que moi, madame, répliqua le comte, qui avait décidément renoncé au ton arrogant qu'il affectait quelques instants plus tôt.

— Vous comprendrez alors, monsieur, reprit Jenny, que je ne me laisse pas convaincre encore par votre seul témoignage. Vous aviez alors à votre service un concierge, celui qui a trouvé l'enfant sous votre porte. Qu'est-il devenu ?

— Il est mort, madame.

— Mais vous aviez des domestiques, des amis...

— Des domestiques que j'avais alors, pas un n'est resté à mon service. madame. Le seul qui eût pu me prêter son témoignage, que j'ai gardé chez moi dix ans après ces événements, s'est senti pris tout à coup du besoin de voir du pays, de faire fortune, et s'est embarqué pour la Californie, où je crains qu'il ne soit resté, comme tant d'autres....

— Comment se nommait-il?

— Jacques Delière; mais je vous l'ai dit, madame, je n'ai jamais reçu de ses nouvelles, bien que je me fusse engagé à le reprendre, dans le cas où il ne réussirait pas, et que, de son côté, il m'eût formellement promis de me voir, en quelque état de fortune qu'il regagnât la France.

— Mais vos amis? demanda Jenny.

— Ceci est plus facile, répondit M. de Camaïeux. A cette époque, j'étais lié assez intimement avec deux gentilshommes, à qui j'ai précisément raconté mon embarras et demandé conseil.

— Habitent-ils Paris?

— Je le crois, madame.

— Vous n'en est donc pas sûr?

— Non, madame. Quelques nuages se sont élevés entre nous, et nous ne nous voyons plus depuis longtemps, répondit le comte. Néanmoins, ces messieurs sont trop bons gentilshommes, j'en suis certain, pour ne pas rendre hommage à la vérité, si vous faites appel à leur loyauté.

— Comment se nomment-ils.

— Le baron de Liebeman et le marquis de Las Navajas.

— Vous ne connaissez pas leur adresse ?

— Non, madame, mais je puis me la procurer si vous le désirez...

— C'est inutile, monsieur, je m'en charge.

— Comme il vous plaira, madame, fit le comte d'un ton soumis. Enfin, je pourrais vous présenter également un certain Wilky, américain d'origine, qui a connu jadis Georges Moore et son fils.

Wilky! fit Jenny en fouillant dans ses souvenirs. C'est singulier... je ne me rappelle personne qui portât ce nom... Et il connait mon fils, dites-vous?

— Il m'a affirmé l'avoir vu jadis auprès de vous...

— Que fait donc ce M. Wilky?

— Il était autrefois negociant en cotons, et s'est trouvé en relations d'affaires avec M. Tromby, votre père.

— Ah ! fit Jenny avec négligence, c'est différent. Il peut, en effet, m'avoir vue et avoir vu mon fils dans la maison de mon père, mais, quant à moi, je ne me rappelle rien de semblable. Ce monsieur habite-til également Paris?

— Depuis peu de temps, madame. La guerre d'Amérique l'a ruiné et l'a forcé de s'expatrier.

— Est-il établi?

— Il est marchand de curiosités.

— A quel endroit ?

— Rue Blanche, n° 38.

— Je vous remercie, monsieur, dit Jenny. Vous n'avez pas autre chose à m'apprendre ?

— Pour le moment, non, madame; mais, s'il me parvenait de nouveaux renseignements, je m'empresserais...

— Il suffit, monsieur, interrompit Mme Moore.

A ces mots, elle se tourna vers Antoine.

Celui-ci, calme et immobile, s'était renversé dans son fauteuil, et s'était croisé les bras. De temps en temps un léger froncement des sourcils indiquait l'impatience avec laquelle il supportait ces longues explications. Tout le monde avait remarqué l'inconvenance de cette tenue, et s'était étonné de l'indifférence qu'il avait montrée.

(*A suivre*) Paul Saunière.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditons du *Journal de Roubaix*.